Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 069-216902197-20260416-26DEC_04B-BF

26déc-04
7.1 – Décisions budgétaires

Commune de
Saint-Laurent-d'Agny

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-D'AGNY

Décision n° 26déc-04
M57 Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative n° 1 portant virement de crédits de chapitre à chapitre

Le Maire de Saint-Laurent-d'Agny,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5217-10-6,

Vu les délibérations du Conseil municipal de Saint-Laurent-d'Agny :
- n° 23d-0701 du 10 juillet 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 ;
- n° 26d-0303 du 09 mars 2026 adoptant le budget primitif de la commune ;
- n° 26d-0304 du 09 mars 2026 autorisant le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5 % en fonctionnement et en investissement ;

Considérant les éléments suivants :
Il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre sur le budget principal de la commune, exercice 2026 en section d'investissement.

Les crédits votés à l'opération n° 251 (Pump Track) sont insuffisants pour couvrir les dépenses engagées et envisagées (aménagement paysager) ; ce qui conduit à un besoin de financement de 10 000 € (dix mille euros).

Parallèlement, les dépenses engagées pour la maîtrise d'œuvre de l'opération n° 252 (Bâtiment périscolaire) seront moins importantes que prévues en raison d'un réajustement du calendrier de mise en œuvre. Cela permet de libérer 10 000 € (dix mille euros) et de les réallouer au financement de l'opération n° 251.

Pour rappel, le Conseil municipal a délégué la compétence de tels virements dans la limite de 7,5 % des crédits de la section concernée (soit 141 987 €), seuil en-deçà duquel se trouve le virement effectué.

DÉCIDE

Article 1. Monsieur le Maire autorise les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21318-251 : Pump Track	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-252 : Bâtiment périscolaire	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		10 000.00 €		0.00 €

Article 2. Il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du Conseil municipal qui suit cette décision.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 069-216902197-20260416-26DEC_04B-BF

Article 3. Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4. Ampliation sera adressée à :
- Madame la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône,
- Monsieur le Chef du Service de gestion comptable de Givors.

Fait à Saint-Laurent-d'Agny, le 16 avril 2026

Fabien BREUZIN,
Maire

MAIRIE DE SAINT-LAURENT D'AGNY (Rhône)